

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Décision n° 4479 du 1^{er} avril 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme**

NOR : INTJ2109320S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 14442 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032348S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2021 :

Estoup	Patrice	NIGEND : 165 550
---------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2021 :

Gentes	Angélique	NIGEND : 231 138
Legrand	Christophe	NIGEND : 133 644

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2021 :

Laurent	Baptiste	NIGEND : 245 081
Dropek	Rudy	NIGEND : 303 429
Bergeret	Aurélie	NIGEND : 323 269
Jeannot	Jonathan	NIGEND : 309 852

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2021 :

Hinfray	Nicolas	NIGEND : 367 089
Barselo	Jonathan	NIGEND : 247 485
Gauthier	Mathieu	NIGEND : 362 225

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} avril 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Puy-de-Dôme,
E. Marchal*